



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

DIRECTION DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT

SERVICE DES LOGEMENTS ET BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS (SLBA)

ÉTAT DES LIEUX

→ Qu'est-ce qu'un état des lieux ?

L'état des lieux est une pièce requise dans la procédure de contrat de bail et aussi pour évaluer l'état de vétusté d'un logement ou d'un bâtiment.

→ Qui sont concernés ?

Tous les ministères et toutes les institutions en sont concernés.

→ Quelles en sont les conditions ?

L'état des lieux se fait sur demande..

→ Quelle est la durée de traitement du dossier ?

La demande sera traitée entre deux (02) à trois (03) jours.

@ Quelles sont les pièces à fournir ?

Pour procéder à un état des lieux, une demande de l'entité concernée ou de l'intéressé est requise.

Chef de Division Technique et Entretien



Service des Logements Administratifs Tsaralalana
Porte 05



slba.dpe@dgfag.mg



034 60 198 02